

#### SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005 sous le haut patronage de :

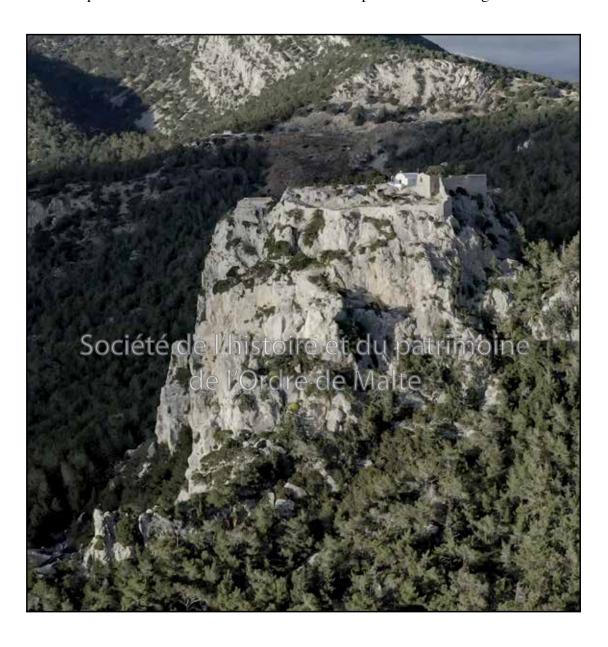
S.A. E<sup>me</sup> Fra' Angelo de Mojana †

Prince et LXXVII<sup>e</sup> Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

S.A.  $E^{me}$  Fra' Andrew Bertie  $^{\dagger}$ 

Prince et LXXVIIIe Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris Téléphone : 01.42.96.48.36 - Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com



### SOFFREDO CALVI BURGENSIS DE RHODES<sup>1</sup>

Les origines de la riche famille Calvi établie à Rhodes au XIVe siècle ne sont pas claires. Soffredo Calvi fut décrit comme étant de Avenione, mais sa famille aurait pu être française ou originaire de Gênes ou d'un autre lieu en Italie. La carrière de Soffredo impliqua des contacts avec le puissant Dragonetto Clavelli, mort en 1415, et ensuite avec sa veuve, Agneta Crispo. En 1388, le pape Clément VII d'Avignon accorda la permission à une certaine Tancia de servir de la viande tout au long de l'année à son mari Dragonetto Clavelli<sup>2</sup>. Tancia mourut probablement avant Clavelli puisque ce dernier épousa en noces postérieures Agneta Crispo. Le 5 septembre 1433, le maître de l'Ordre des Hospitaliers publia une bulle concernant une certaine Maria, qui fut une libertina, peutêtre une serve affranchie, de Clavelli et Dancia ou Tancia. À la mort de Tancia, le droit ou les biens de Maria passèrent à Clavelli et, à sa mort, à son héritière Agneta. Mais après la mort de Clavelli, le maître prit un arrangement avec Agneta concernant l'héritage de Clavelli ; cela explique la quittance de 1433 pour un paiement effectué par le veuf de Maria au maître des Hospitaliers, Fr. Antoni Fluvià. Le copiste de 1433 s'embrouilla. Il écrivit d'abord Dancie; il barra ensuite ce mot et plaça Agnete; il effaça finalement Agnete et indiqua Dancie dans la marge, ce qui est correct. Plus loin dans le document, le copiste écrivit d'abord Agnete à deux reprises, puis il biffa cette mention et, de manière incorrecte, la remplaça par Dancie. Ce document désignait Clavelli comme quondam, donc décédé à cette date mais cette indication ne vaut pas pour Agneta.<sup>3</sup> Des erreurs très répandues dans la littérature indiquent qu'Agneta, qui utilisait normalement la forme grecque de son nom, s'appelait Agnès, qu'elle était la fille de Francesco Crispo duc de l'Archipel, qu'elle était née en 1386, qu'elle était mariée à Soffredo Calvi et qu'elle mourut en 1428. Il faut préciser que Soffredo n'était pas un parent d'Agneta et qu'il n'était pas la même personne que son fils adoptif Soffredo junior. L'ensemble de ces éléments sont soit incorrects, soit non documentés. Les textes des Hospitaliers n'ont apparemment jamais mentionné Agneta sous le nom d'Agnese. Il est probable qu'elle fut une fille ou une petitefille du duc Francesco. Un document de 1428 montrant

Je remercie Valérie Bessey, Karl Borchardt et Jean-Bernard de Vaivre pour leurs conseils, et Geneviève Warland pour la traduction.

qu'Agneta a concédé à Soffredo la moitié du *jus* patronatus de la chapelle funéraire de Clavelli évoque une « affinité » non précisée avec Soffredo, mais en tous les cas pas un mariage avec lui.

En 1309, les habitants grecs de Rhodes avaient capitulé à des conditions assez favorables. De leur côté, les Hospitaliers avaient des raisons économiques et de sécurité pour les traiter correctement. Quant aux marchands occidentaux, ils furent encouragés à s'établir dans la ville et à développer sa prospérité. <sup>4</sup> La personnalité laïque la plus riche de son époque était Dragonetto Clavelli qui exerçait à Rhodes la fonction de procureur générale. Il gérait les revenus et dépenses du maître et administrait ses biens.<sup>5</sup> Plus tard, la liste des hommes d'affaires qui en 1428 avaient prêté de l'argent à l'Hôpital avait à sa tête, pour un montant de 400 ducats, le nom de Soffredo Calvi de Avenione; venait ensuite Berninus Calvi pour un montant de 200 ducats ; d'autres prêtèrent des sommes d'argent bien moins importantes.<sup>6</sup> En 1428, le maître de l'Hôpital se délia de Berninus pour 500 florins en raison du grain qu'il avait vendu au nom des commanderies chypriotes de Noyira et Finikas. En 1429, un vignoble dans la contrata de Delfinos était délimité par la propriété de Berninus seu heredes quondam Megalatin. 8 En 1433, Berninus était désigné comme quondam Megaluxane; un texte de 1452 fait référence au condam Berninus Calvi que fuit condam Megalusane. 9 Un certain Costa Megalusiane, burgensis de Rhodes qui mourut en ou avant 1412, avait une fille nommée Angelina, laquelle s'était mariée avec une riche dot de 4000 ducats. <sup>10</sup> Leurs relations précises restent inconnues, mais il se peut que Berninus était en partie grec.

En 1399/1400, le receveur du Prieuré de Saint-Gilles en Provence effectua un paiement à Soffredo Calvi qui agissait alors en tant que procureur de Clavelli. En 1406, le « noble » Soffredo Calvi était un familier du maître Philibert de Naillac pour lequel il réalisait des transactions. Calvi se trouvait avec Naillac à Trévise

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Archivio Vaticano, Reg. Vat. 299, f. 92v.
<sup>3</sup> Valletta, National Library of Malta, Archives de l'Ordre de Saint Jean, Cod. 350, f. 244v [237v]; Z. Tsirpanlis, Ανέκδοτα έγγραφα για τη Ρόδο και τις Νότιες Σποράδες από το αρχείο των Ιωαννιτών Ιπποτών 1421-1453 (Rhodes, 1995), 268-270, ne transcrit pas correctement les changements dans le texte. Guillaume Saint-Guillain indique qu'Agneta se maria en ou après 1405 et mourut, probablement à Venise, en 1432. Il n'est pas certain que le texte de 1433 dont il a été question plus haut la considérait comme quondam.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> A. Luttrell, *The Hospitaller State on Rhodes and its Western Provinces*, 1306-1462 (Aldershot, 1999), III; *idem*, *The Town of Rhodes* 1306-1356 (Rhodes, 2003).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> *Idem*, "Dragonetto Clavelli : Magistral Procurator on Rhodes 1382-1415" (sous presse).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> J. Sarnowsky, *Macht und Herrschaft im Johanniterorden des* 15. Jahrhunderts: Verfassung und Verwaltung der Johanniter auf Rhodos (1421-1522) (Münster, 2001), 650.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> K. Borchardt – A. Luttrell – E. Schöffler, *Documents Concerning Cyprus from the Hospitallers' Rhodian Archives: 1409-1459* (Nicosia, 2011), 95-96, 111-113.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Malta 348, f. 163 [166].

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Tsirpanlis, 128, 252, 596-597. Il se peut que Berninus fut le *comdam Verenus Caluj* de 1444 (Tsirpanlis, 428-429).

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Malta 339, f. 241 [275].

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Malta 48A [olim 2190], f. 53 [-].

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Malta 339, f. 128-128v [128-128v].

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter, vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse: 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone: 01 42 96 48 36

## LA DATE DE CONSTRUCTION DES TOURS DU SECTEUR DE MONOLITHOS À RHODES

Après la maîtrise complète de l'île de Rhodes par l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1309, la défense de cette nouvelle possession s'ordonna sur deux axes : renforcement des dispositifs de la ville-port hérités des Byzantins et des places de l'île conquises dès 1306 d'une part, constitution d'un glacis protecteur avec l'incorporation dans ce système d'îles plus ou moins proches du Dodécanèse, de l'autre.

Pour ces îles, furent également entreprises la restauration de vieux forts byzantins ou la création ex nihilo de petits châteaux, édifiés parfois sur le site d'anciennes acropoles, ce qui constitua une première ébauche d'un système de protection global. D'autant que la piraterie endémique dans ces régions obligeait à protéger les populations qui avaient été l'objet durant des siècles de raids de pirates de diverses provenances. De tels travaux se poursuivirent durant le XIV<sup>e</sup> siècle et s'intensifièrent au siècle suivant, tout d'abord après les attaques mameloukes des années quatorze-cent quarante contre la ville de Rhodes et plusieurs bourgades, puis après l'annonce de la chute de Constantinople en 1453 et la prise de Négrepont en 1470.

Il existait sans doute, dès avant l'arrivée des chevaliers, des points d'observation sous la forme de petites tours ou *vigles* sur les côtes, mais d'autres, plus imposantes, furent construites du temps des chevaliers; il en subsiste un certain nombre. On les a, à juste titre, attribuées pour plusieurs à une initiative du grand maître Pierre d'Aubusson durant les décennies de son magistère, certaines portant encore un caisson avec un écu à ses armes, souvent celles qu'il arborait jusqu'à ce qu'il reçoive la barette de cardinal.

À la suite d'un premier voyage à Rhodes il y a plus de cinquante ans, le recensement systématique des dispositifs de fortifications de toutes les îles du Dodécanèse ayant appartenu à l'Ordre a été lancé, parallèlement à l'étude des textes contemporains où elles sont mentionnées<sup>1</sup>. La parution d'un corpus devrait donc suivre<sup>2</sup>.

S'agissant des seules tours, Peter Lock qui s'était antérieurement livré à des travaux sur ce thème en Grèce continentale a mené une enquête sur ces tours en 2001 et 2002, dont les conclusions ont paru en 2006 et qui constituent une excellente approche sur la question<sup>3</sup>. Ni lui, ni ceux qui ont voulu depuis évoquer le sujet n'ont cependant donné la date de construction de trois des tours les plus notables du secteur occidental de l'île.

Successeur de Pere Ramon Sacosta, Gian Battista Orsini, élu maître en 1467, continua à augmenter les défenses, particulièrement après la prise de Négrepont par les Ottomans et confia l'intendance des fortifications à fr. Pierre d'Aubusson. Ce dernier multiplia à marches forcées les campagnes de reconstructions sur plusieurs secteurs des murailles de la ville paraissant plus faibles, faisant avaliser toutes ses initiatives par le grand maître et le conseil, d'autant que les renseignements parvenus à Rhodes ne cessaient de montrer l'imminence d'une attaque des Turcs.

C'est ainsi qu'en mai 1476 fut ordonnée la remise en état du château de Monolithos et la construction de trois tours dans ce secteur de l'île, sur la rive faisant face à l'île d'Alimnia, elle-même déjà dotée d'un fortin depuis plus d'un siècle, tout cela afin d'assurer la surveillance des espaces maritimes à l'Ouest pour donner l'alerte en cas d'éventuels débarquements, avertir le palais et protéger ainsi les populations de ces pays.

En réalité, ce n'était là que le lancement d'une série de campagnes de travaux dont le principe avait été décidé près d'une année plus tôt, lors du chapitre général tenu à Rhodes en 1475. Deux sources à cet égard sont d'une grande importance, toutes deux du début de mai 1476. D'abord un texte conservé dans les registres du conseil (*libri Conciliorum*), daté alors du 7 mai 1476 qui peut se lire ainsi<sup>4</sup>:

Le 7 mai 1476, les procureurs du maître et les administrateurs du Commun Trésor exposèrent, après délibérations tenues depuis un bon moment

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Études menées sur le terrain lors de dizaines de séjours entre 1982 et 1994 et, après une interruption due à des missions au loin, depuis 2006 régulièrement jusqu'à aujourd'hui.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ĉette notice, comme celles sur Cos ou Chalki esquissées dans de précédents bulletins ne sont que de courts résumés de ce qui devrait paraître plus tard, dans un livre en chantier depuis des décennies.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Peter Lock, « Freestanding towers in the countryside of Rhodes », *Byzantine style, religion and civilization. In honour of sir Steven Runciman*, éd. Elizabeth Jeffreys, Cambridge (Cambridge University press), p. 375-393.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le texte original en latin figure dans l'annexe II.

que pour la protection et sauvegarde de la population de l'île de Rhodes contre les incursions des fustes des Turcs, des tours devraient être édifiées sur les rives de Rhodes regardant vers l'île d'Alimnia, que soit restauré le château de Monolithos, aussi qu'une tour bien équipée soit édifiée sur la même île, où rien n'avait jusqu'alors été fait, à la honte de la Religion et au désavantage de l'île. Considérant que le maître est obligé, à la suite des délibérations du chapitre général, de faire construire ces tours de garde sur l'île de Rhodes et de remettre en état le château de Monolithos pour la sauvegarde de l'île et de ses habitants, il est libre et exempt de s'acquitter des droits du Commun Trésor jusqu'au prochain chapitre général. C'est pourquoi les procureurs du maître demandèrent instamment au Trésor que ce qui précède soit demandé à exécution par le maître sans délai pour éviter tout désaccord. Et en ce qui concerne l'édification d'une tour sur l'île d'Alimnia (les Limonies), et la mise à disposition d'un navire bien équipé pour protéger les maçons et les ouvriers qui l'y édifieraient, le trésorier fera selon sa possibilité suivant ce que le Conseil décidera. Et déjà il y a des navires pris par les Turcs ces jours-ci depuis les côtes de Turquie, que soit alors préparé et instauré le mieux que faire se pourra pour l'exécution de ces mesures, c'est pourquoi ils prièrent et requirent instamment le Conseil qu'il veuille comme dessus délibérer et ordonner afin que cela ne soit pas empêché par négligence.

En conséquence, après avoir entendu et compris, les seigneurs du Conseil à l'unanimité et sans désaccord, à la suite des délibérations passées lors du chapitre général sur les dites réparations et constructions, délibérèrent, conclurent et ordonnèrent que, sans retard ni contradiction, le très révérend seigneur maître lui-même prenne à ses frais deux tours de garde sur les rives de l'île de Rhodes, en regard d'Alimnia, et une autre grande tour avec une barbacane sur les dites rives vers Sainte Marthe, aussi qu'il fasse restaurer et reconstruire le château de Monolithos de telle manière que cette fortification puisse être habitée par les paysans ; que tout cela soit fait par le très révérend maître avec empressement, sinon, la Religion et le Trésor pourvoieront aux dépenses du maître afin que ces réparations soient achevées ; et ainsi il a été ordonné que le lieutenant le notifie au maître, qui est maintenant alité, frappé d'une grave maladie. Son lieutenant s'approcha du maître et lui rapporta ce qui avait été dit ; il indiqua que le maître était satisfait de ces choses qu'il avait l'intention d'exécuter, à savoir construire les dites

trois tours et restaurer le château de Monolithos, c'est pourquoi fut ordonné que des instructions soient données en ce sens au trésorier, de manière à ce qu'il eût des "argodolates" sur l'île, afin qu'il bâtisse de ce côté selon les accords passés avec lui; la commission doit être faite de la part du maître et du conseil qu'il soit totalement obéi, de manière qu'il ait les dits argodolates, que le bailli de l'île ou tout autre châtelain ne les en empêchent dans la mesure où le travail lui-même et sa prompte exécution sont exigés.

De même, en ce qui concerne la mobilisation de navires pour l'exécution de la construction de la tour dans l'île d'Alimnia, il a été décidé que les administrateurs et procureurs du Commun Trésor prendraient le dit navire selon l'usage établi, ce qui pour cette raison était tout à fait utile et profitable; et que cela soit bien construit et doté de défenseurs, d'artillerie et de bombardiers, de telle sorte que les dites tours et le château de Monolithos ainsi que la tour sur l'île d'Alimnia soient édifiés en même temps, constructions pour lesquelles les trésoriers eux-mêmes devraient déployer tous les soins et diligence pour fournir la chaux, les pierres et les maîtres maçons.

Dans les registres de la chancellerie (*libri bullarum*) un autre texte, daté du 6 mai 1476, constitue une instruction au nom du grand maître pour la mise en œuvre des travaux<sup>6</sup>:

Fr. Baptista Orsini etc. à tous ceux qui les présentes lettres verront, liront et entendront, salut. Par la teneur des présentes, faisons savoir qu'avec la délibération volontaire et consentante de notre vénérable conseil, pour la conservation, garde et protection de notre île de Rhodes et de la population qui nous est sujette, face aux fustes, insultes et menaces des Turcs, ennemis de la sainte foi catholique, nous avons résolu et ordonné que dans le secteur de Monolithos et des rives de la côte vers l'île d'Alimnia, trois tours soient construites et que soit restauré le château de Monolithos de notre île de Rhodes, de sorte qu'il puisse être habité par nos soldats, et pour la construction des dites fortifications et construction de la tour du site de Monolithos, nous sommes convenus et avons décidé avec les vénérables et religieux qui nous

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le sens de ce mot très peu courant doit appartenir à une sorte de patois local. Il signifie simplement des hommes. Un texte du 12 mai 1437 (AOM 352, fol. 191r) comporte en effet les mots suivants : « homines seu Argothelatos »

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Le texte latin est donné dans l'annexe I.

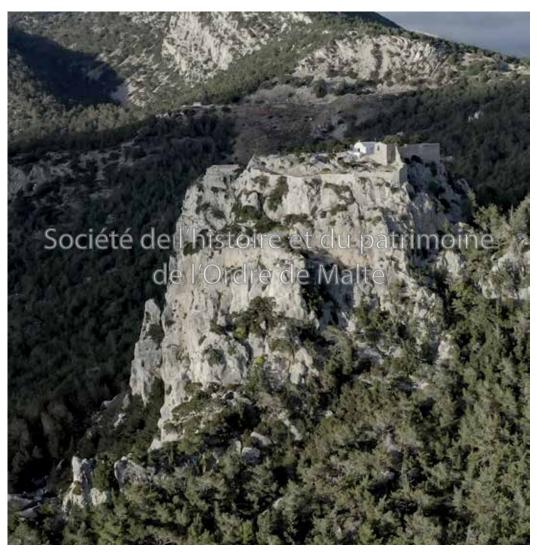


Fig. 1 Le site de Monolithos (cl. Charles de Vaivre).

sont chers, fr. Charles de Noray, trésorier général<sup>7</sup>, et fr. Alfonso Soltero<sup>8</sup>, qui pour cette raison vont se rendre dans ce secteur pour exécuter nos instructions, qu'il faudra disposer chaque jour de soixante-douze hommes, paysans de cette île pour aider aux travaux et fortifications, comme décidé par le vénérable conseil, nonobstant toute autre lettre ou commandement contraire, nous voulons, ordonnons et, en vertu de la sainte obéissance, commandons strictement, sous peine de privation

de leurs fonctions, aux baillis, châtelains et autres fonctionnaires de notre île, que sans délai et contradiction cessante, ils doivent obéir auxdits frères Charles et Alonso et à chacun d'entre eux comme à nous-même et ils doivent sans la moindre excuse donner et consigner lesdits soixante-douze hommes chaque jour pour le dit ouvrage jusqu'à sa réalisation complète, car c'est notre volonté, notre intention et notre commandement.

En témoignage de quoi est appendue aux présentes notre bulle magistrale en cire noire. Donné à Rhodes en notre couvent le 6 mai 1476 de l'Incarnation.

Les sites concernés et, au premier chef, le château de Monolithos étaient les suivants :

#### **Monolithos**

Monolithos est situé au Sud-Ouest de l'île de Rhodes. À l'écart du village de ce nom, relativement à proximité de la rive, le site tire son nom d'une aiguille rocheuse (fig. 1) culminant à environ 235 m au-dessus

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Fr. Charles de Noray appartenait à une famille de Lorraine divisée en plusieurs branches, dont un rameau s'était fixé dans la région de Chatellerault, y possédant les seigneuries de Montoiron et de Targé, aux dires de H. Beauchet-Filleau et alii, *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, Poitiers (Oudin), 1895, t. II, p. 790. C'est la raison pour laquelle fr. Charles de Noray (parfois Nouroy) ressortait donc du prieuré d'Aquitaine. En 1476, il était, depuis le mois de février, trésorier général, poste qu'il conserva durant trois ans (AOM 283, fol. 134v et AOM 76 fol. 8v (23v). Il fut simultanément – il l'était en tout cas en 1477 – bailli de l'île. En 1479, il fut élu bailli de la Morée (AOM 76, fol. 8v (23v). Plus tard, dès le 3 décembre 1483, prieur d'Aquitaine (AOM 76, fol. 147v (162v) et ce jusqu'à sa mort en 1499 (AOM 78, fol. 95v (110v).

§ Fr. Alonso Soltero sera beaucoup plus tard, en 1513, bailli de l'île (AOM 82, fol. 96r (109r).

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter, vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse: 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone: 01 42 96 48 36

# LA PRÉSENCE DE L'ORFÈVRERIE DE CUIVRE ÉMAILLÉ DANS LES VISITES DES ÉGLISES MALTAISES DU DIOCÈSE DE LIMOGES AUX XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES <sup>1</sup>

Les deux volumes parus du *Corpus des émaux méridionaux* montrent la place majeure tenue par les objets liturgiques produits par les orfèvres-émailleurs de Limoges : châsses-reliquaires, reliquaires anthropomorphiques, colombes eucharistiques, pyxides, croix, plaques de parement, etc., pièces participant de la liturgie active ou passive comme les reliquaires, souvent présentés aux fidèles pour la seule fête du saint dont ils renferment les reliques, du moins dans les grandes églises. On ne peut certes pas mettre sur le même plan l'abbaye Saint-Martial de Limoges ou Grandmont, dont l'autel majeur étant en *opus Lemovicense*, et la modeste église d'une paroisse perdue sur le plateau de Millevaches.

Ces pièces constituent l'essentiel de ce qui est conservé dans nos musées et pour certaines encore dans les églises auxquelles elles étaient destinées, mais il est difficile de faire le rapport entre ce qui existait au Moyen Âge, ce qui était encore en usage aux Temps modernes, et ce qui est conservé aujourd'hui. Il est encore plus difficile de savoir comment elles étaient appréciées, sinon des fidèles, du moins des visiteurs.

Prenons l'exemple des mauristes: dom Jacques Boyer, visite un large Sud-Ouest pour préparer le tome II de la *Gallia christiana* dans les années 1710-1714² et dom Edmond Martène et son *socius* dom Ursin Durand parcourent la France dans la même perspective en 1717 puis en 1724³, pour les volumes suivants. Au fil des pages, ils décrivent de nombreux reliquaires et objets liturgiques, mais s'attachent avant tout à l'orfèvrerie d'or et d'argent, ou aux reliquaires récemment fabriqués, fussent-ils en bois doré ou polychrome...

1 Cette note a été présentée le 14 décembre 2021 à la journée d'étude «La fortune moderne des émaux méridionaux de Limoges : entre l'oubli et redécouverte (xvıº-xıxº siècle) » organisée par l'INHA et le Corpus des émaux méridionaux.

Dom Boyer mentionne en tout et pour tout le 30 juillet 1712 un reliquaire en cuivre émaillé, dans l'église de Brageac, au diocèse de Saint-Flour, ainsi qu'une croix en argent estampée conservée dans la même église (p. 243)<sup>4</sup>. Notons aussi qu'il envoie le 30 novembre 1711 au prieur de Saint-Denis un bénitier d'émail fait par l'émailleur L. Laudin :

« J'ai fait une ode pour envoyer au R. P. prieur de Saint-Denis un bénitier d'émail fait par L. Laudin, émailleur à Limoges <sup>5</sup>. C'est une pièce très curieuse où sainte Marthe est représentée avec saint Denis l'aréopagite, et à la coquille on voit les armes de l'illustre et savante famille de Sainte-Marthe. Ce bénitier coûte un louis d'or et l'ouvrage en est très beau. » (p. 147)...

Quant à dom Martène et dom Durand, ils mentionnent à Chézy<sup>6</sup> « une colombe de cuivre dans laquelle on conservoit autrefois le saint sacrement » (1717, 2<sup>e</sup> partie, p. 75) et à l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais « le tombeau du cardinal Cholet<sup>7</sup> avec cette épitaphe gravée sur des lames de cuivre doré qui sont autour de son tombeau » (ibid., p. 157)... mais s'agit il d'orfèvrerie limousine?... Notons que dom Boyer comme dom Martène et dom Durand passent chacun à leur tour à l'abbaye de La Prée, au diocèse de Bourges (sur la commune de Segry, Indre), et qu'ils évoquent à cette occasion les reliques de sainte Fauste, sans dire mot des deux châsses qui les renferment... et qui comptent parmi les pièces majeures de l'émaillerie limousine, acquises en 1858 pour 4500 fr à M. de Thommery, curé de Segry, par le Musée de Cluny 8...

<sup>8</sup> Inv. CL 2826 et 2827.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Journal de voyage de dom Jacques Boyer, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur dans les diocèses de Clermont, Le Puy, Bourges... (1710-1714), publié et annoté par A. Vernière, Clermont-Ferrand, 1886.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Voyage littéraire de deux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur..., Paris, 1717. – Second voyage..., Paris, 1724.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Sur la croix, voir *Les Trésors des églises de France*, Paris, 2° éd., 1965, p. 228 n° 415, et E. Rupin, *L'Œuvre de Limoges*, Paris, 1890, p. 300, fig. 366-367.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir M. Beyssi-Cassan, *Le métier d'émailleur à Limoges, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Limoges, 2006, p. 385-388, ne cite pas d'émailleur de la famille Laudin portant un prénom commençant par L: Noël I (1596-1681), Jacques I (1627-1695), Nicolas II (1628-1698), Noël II (1660-1727), Jacques II (1663-1729). Mais il peut aussi s'agir d'une mauvaise lecture de dom Boyer.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Chézy-l'Abbaye, abbaye Saint-Pierre, bénédictins et mauristes en 1662, diocèse de Soissons (Aisne).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Jean Cholet cardinal du titre de Sainte-Cécile le 22 avril 1281 mort le 2 août 1293 à Rome et inhumé à l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais. (C. Eubel, *Hierarchia*, t. I, Münster, 1913, p. 10).

Or c'est dans les journaux de voyage que les mauristes sont les plus enclins à s'attacher à ces objets. Mais ni Mabillon ni Montfaucon dans leurs journaux ne s'y intéressent. Ils recherchent d'abord des manuscrits et négligent le reste, sauf quelque peu Montfaucon pour les « antiquités », mais il préparait son *Antiquité expliquée* publiée en 1729 chez Delaulne à Paris.

#### Les visites pastorales

Visiter son diocèse a été une des activités essentielles des évêgues, avant même la réforme tridentine, et elles commencent avec celles de l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle <sup>9</sup>. On en trouvera le relevé pour l'ensemble des diocèses de France dans le Répertoire des visites pastorales, publié au CNRS de 1977 à 1985 pour les anciens diocèses, avec un supplément en 2006.... Mais le plus souvent les évêgues visiteurs ou leurs délégués s'attachaient avant tout à l'état du personnel plus qu'à celui des églises, même si quelques visites font exception, comme celles de Guillaume de La Tour, Bernard de Chalencon, Bertrand de Polignac pour le diocèse de Rodez entre 1429 et 1495, ou de François d'Estaing pour le même diocèse dans les années 1501-1529 10. Et dans ces visites, particulièrement riches, les visiteurs relèvent certes croix, reliquaires et vases sacrés, mais seulement pour noter leur mauvais état <sup>11</sup>...

Les visites conservées du diocèse de Limoges <sup>12</sup> ne sont pour nous quasiment d'aucune utilité. On se tournera, pour le Limousin, vers une autre source, valable également pour l'ensemble de la France, les visites des églises dépendant de l'ordre de Malte aux Temps modernes, mais avec un panorama plus limité.

#### Les visites des églises maltaises

L'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, devenu au fil du temps de Rhodes et de Malte, qui avait récupéré le patrimoine foncier de l'ordre du Temple après la suppression de celui-ci en 1312, puis dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle celui du Saint-Sépulcre, moins riche, disposait d'un vaste réseau de commanderies réparties dans plusieurs grands prieurés : Aquitaine, Auvergne, France, Saint-Gilles, Toulouse. Chaque commanderie

avait sa chapelle propre, dont la plupart en Limousin ont disparu, desservie par un chapelain de l'ordre, mais était aussi à la tête d'un réseau de paroisses dont le commandeur était le collateur et dont le desservant, vicaire perpétuel, recevait l'investiture canonique de l'ordinaire (l'évêque du lieu) et était seulement congruiste : il percevait la portion congrue des revenus de la paroisse.

Ordre centralisateur, ses archives étaient conservées pour l'essentiel au siège des Grands Prieurés, Poitiers pour l'Aquitaine, Lyon pour l'Auvergne, Paris pour la France, Marseille pour Saint-Gilles, Toulouse au xviiie siècle... Au moment de la suppression des ordres religieux et des saisies révolutionnaires, la consigne fut donnée de ne pas détruire les archives des établissements de l'ordre de Malte qui, à quelques exceptions près, furent versées par la suite dans les archives des nouveaux départements où se trouvait le siège des grands prieurés, Poitiers, Lyon, Paris (Arch. nat.), Marseille, Toulouse... Au milieu du xixe siècle, quelques dossiers furent distraits de ces fonds pour être reversés dans les archives des départements concernés, mais il s'agit pour l'essentiel de pièces isolées et tardives, les registres restant avec les archives du Grand Prieuré. Ces fonds restent exceptionnellement riches mais tous n'ont pas fait l'objet d'inventaires analytiques détaillés, comme c'est le cas pour les Grands Prieurés d'Auvergne et de Saint-Gilles. À titre d'exemple, le fonds du Grand Prieuré d'Auvergne, qui va nous occuper, conservé aux archives départementales du Rhône sous la cote 48 H compte 3432 articles, une cote pouvant correspondre à un registres ou à un ensemble de pièces, jusqu'à une centaine.

Dès le début du xVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'en 1789, l'ordre à procédé à la visite de ses commanderies et de leurs membres. Les premières visites sont faites sous le Grand Maître Sacconnay.

48 H 137 : 1614-1615. Visites par les commandeurs de Chantelot et de Nabérat (759 ff.).

48 H 138 : 1615-1616. Visites par les commandeurs de Chantelot, de Saint-Viance, du Bost, de Nabérat (1020 ff.).

48 H 139 : 1615-1617. Visites par les commandeurs de Chantelot, de Marlat et de Nabérat (892 ff.).

Soit 2 671 feuillets (ou 5 342 pages) pour les visites des seules années 1614-1617. Les visites reprennent en 1640 et se poursuivent jusqu'en 1789, avec des volumes toutefois un peu moins gros, entre 46 et 735 ff...

Ces registres couvrent chacun ensemble de commanderies, sans ordre géographique précis. On retiendra seulement ici le registre 48 H 148: 1670. Visites par les commandeurs de Saint-Julien et de Pradal (158 ff.): ce petit registre renferme les visites de quatre commanderies limousines: Bourganeuf (f. 3),

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> BnF, ms. lat. 1245. – *Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud archevêque de Rouen*, *1248-1269*, publié... par Th. Bonnin, Rouen, 1852.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Répertoire des visites pastorales de la France, t. IV, Paris, 1985, p. 49-51.

p. 49-51.

11 Voir N. Lemaitre, *Le Rouergue flamboyant*, Paris, 1989 (Cerf Histoire).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Répertoire des visites pastorales de la France, t. II, Paris, 1979, p. 435-441.

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter, vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse: 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone: 01 42 96 48 36

# LA COMMANDERIE DE SAINTE-ANNE (HAUTE-VIENNE)

« Un soir, après un long voyage, le jeune maître arrive à Sainte-Anne. Les châtaigniers sont beaux, sans faire oublier ceux de l'Etna. Plus primitifs que les Dauphinois, les paysans le regardent avec une curiosité animale. Eh oui, ils vont avoir l'honneur de financer M. de Dolomieu, ses exploits mondains et ses expéditions scientifiques. Il faut bien que les pauvres bougres retournent la terre, pour que d'autres puissent se consacrer à des occupations élevées.

En habit râpé, le régisseur multiplie les courbettes, présente les terriers :

« Flambants neufs, monsieur le commandeur. Vous n'aurez point la peine de les refaire. »

Dolomieu n'est pas dupe. Ce drôle le volera autant qu'il a volé ses devanciers.

L'église est reconnue bien fermante et ses cloches bien sonnantes. Non sans réticences, le desservant exhibe le trésor mentionné à l'inventaire : un reliquaire d'argent, en forme de pyramide soutenue par quatre anges. La pyramide contient une bourse d'argent, et la bourse, tous les parchemins en font foi, une mamelle de sainte Anne. [...] Monsieur le commandeur pose des lèvres polies sur le métal noirâtre. » Ainsi Nicolas Saudray¹ imagine-t-il la prise de possession de sa commanderie de Sainte-Anne par son dernier commandeur Dieudonné Guy Sylvain Tancrède (dit Déodat) Gratet de Dolomieu, chevalier de Malte géologue dont on a donné le nom (les « Dolomites ») à un massif des Alpes italiennes où ce dernier a découvert une roche sédimentaire spécifique.

# Situation, les premières mentions, données archéologiques

Sur les contreforts occidentaux du Massif central à 36 km au sud-est de Limoges, dans le département de la Haute-Vienne, la commanderie de Sainte-Anne (ill. 1) se trouve aujourd'hui dans la commune de Sainte-Anne-Saint-Priest (canton d'Eymoutiers), réunion des trois paroisses puis communes de Sainte-Anne, Villevaleix (14 avril 1801) et Saint-Priest-les-Vergnes (15 mai 1836). La superficie de la paroisse

<sup>1</sup> Nicolas Saudray, *Dieu est-il gentilhomme*?, Paris, éditions du Seuil, 1986, p. 131-132.

de Sainte-Anne est estimée à 438 ha 25 ares 15 ca<sup>2</sup>. Du point de vue ecclésiastique, elle faisait partie du diocèse de Limoges et de l'archiprêtré de Saint-Paul. Administrativement, elle dépendait du parlement de Bordeaux, de l'intendance, de la généralité et de la sénéchaussée de Limoges et se trouvait en Poitou (élection de Bourganeuf). La cure était à la présentation du commandeur de Sainte-Anne<sup>3</sup>, ce que nous confirme la Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges du 10 mars 1790 signalant que l'évêque de Limoges a nommé le 11 février précédent un nouveau curé à Sainte-Anne sur présentation du commandeur. Pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, elle appartenait à la Langue d'Auvergne. Sur une éminence, à 573 m d'altitude, Sainte-Anne est souvent présentée comme étant d'origine templière à l'image de la récente biographie de Déodat de Dolomieu<sup>4</sup> mais aussi dans des publications locales<sup>5</sup> et est parfois faussement localisée

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> D'après Arch. dép. Haute-Vienne, 3P 152 (2).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> André Lecler, « Pouillé historique du diocèse de Limoges : manuscrit de l'abbé Joseph Nadaud (1775) », Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin [désormais BSAHL], t. 53, 1903, p. 751. Nous avons la chance de disposer de ce pouillé datant de la fin du XVIIIe siècle et donnant l'état des églises et chapelles du diocèse. Cette source fiable qui recense 869 paroisses a été élaborée entre 1769 et 1775 (Stéphane Lajaumont, Ûn pas de deux : clercs et paroissiens en Limousin (vers 1660-1789), thèse, histoire, Limoges, 2008, p. 160). Les bénéfices sont ordonnés par archiprêtré, avec le nom du lieu (formes françaises et latines), sa qualité (prieuré, cure, chapelle, commanderie, hôpital...), le(s) vocable(s), le patron et des données historiques plus ou moins fournies. L'original se trouve aux Archives départementales de la Haute-Vienne (Arch. dép. Haute-Vienne, I Sém 1). Il a été publié au début du XX<sup>e</sup> siècle : « Pouillé historique du diocèse de Limoges : manuscrit de l'abbé Joseph Nadaud (1775) », éd. André Lecler, BSAHL, t. 53, 1903, p. 5-841. Dans son introduction, l'éditeur précise qu'il a ajouté entre crochets les compléments apportés après le décès de l'abbé Nadaud par Martial Legros (1744-1811), abbé puis chanoine de la cathédrale de Limoges. D'une ancienne famille limougeaude, Joseph Nadaud (1712-1775) est ordonné prêtre en 1736. Son goût pour l'histoire du diocèse incite Mgr du Coëtlosquet à lui demander de l'accompagner dans ses visites diocésaines. En 1754, il est nommé dans la petite paroisse de Teyjat (Dordogne), ce qui lui laisse le temps de s'adonner à ses recherches. Ayant eu accès à de nombreuses sources dont certaines aujourd'hui disparues, il laisse plusieurs manuscrits très précieux pour la recherche historique.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Thérèse Charles-Vallin, Les aventures du chevalier géologue Déodat de Dolomieu, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2003, p. 78; idem, « Déodat de Dolomieu, chevalier géologue (1750-1801) », Société de l'histoire et du patrimoine de l'ordre de Malte, n° 16, 2005, p. 24.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Camille Laborde, « L'affaire des Templiers : un grand procès », *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. 33, 1<sup>er</sup> fascicule, 1957, p. 151; B. de Boysson,



Fig. 1 Église: vue sud-ouest (cl. J.-M. Allard).

dans la commune de Croze<sup>6</sup> (Creuse) où est signalée une ancienne chapelle rurale dédiée à sainte Anne<sup>7</sup>.

Que peuvent nous apporter les archives de l'ordre? La plupart de celles des maisons et commanderies de la Langue d'Auvergne se trouvent à Lyon. Vers 1750 en effet, la commanderie Saint-Georges de cette ville a remplacé Bourganeuf comme chef-lieu de la Langue<sup>8</sup>. Le fonds concernant spécifiquement Sainte-Anne compte une dizaine de numéros (48H 2554 à 2564) s'étalant de 1537 (extrait d'un terrier de Sainte-Anne, 48H 2555) à août 1790 (déclarations des biens de l'ordre de Malte dans diverses municipalités, 48H 2564). Les procès-verbaux de visites ne permettent pas de remonter au-delà de 1616 (48H 139) mais il y en a tout de même plus d'une vingtaine. Dans ses carnets conservés aux Archives départementales de la Haute-

<sup>«</sup> La visite d'une commanderie de Malte au XVIIe siècle par Jean de Saint-Viance », Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. 21, 1899, p. 120; L. Marévéry, « Notice sur l'église de Sainte-Anne au diocèse de Limoges », Semaine religieuse de Limoges, 1888, p. 143-145; « Sainte-Anne : l'église », idem, 20 juillet 1900, p. 896. Ces auteurs n'avancent aucune source à leur assertion et le second écrit même qu'il lui a été impossible de trouver trace de la cession de Sainte-Anne à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem lors de la dévolution des biens du Temple à ce dernier (!).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> C. Laborde, art. cité, p. 151.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> J. Nadaud, « Pouillé... », art. cité, p. 447; André Lecler, *Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse*, Limoges, Ducourtieux, 1902, p. 227. À moins qu'il n'y ait confusion avec la chapelle Sainte-Anne de Boucheresse située dans la commune voisine de Clairavaux, membre de la commanderie de Féniers, Creuse (renseignement aimablement fourni par Philippe Loy).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Léopold Niepce, *Le grand-prieuré d'Auvergne (ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem)*, Lyon, H. Georg, 1883, p. 94, 99-100. N'ayant rien trouvé dans les travaux historiques ni dans le fonds de l'ordre de Malte aux Archives départementales du Rhône, il a épluché l'*Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon*. En effet, jusqu'en 1749, l'*Almanach* cite un grand bailli de Lyon; de 1750 à 1786, il distingue le grand prieur d'Auvergne du grand bailli de Lyon, puis de 1787 à 1790 remplace le poste de grand bailli de Lyon par un grand bailli de Bourganeuf. Voir aussi Émile Parinet, « Le grand prieuré et les grands prieurs d'Auvergne », *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. 25, 1<sup>er</sup> fascicule, 1931, p. 1-40. Bourganeuf, Creuse.

### L'ORDRE FACE AUX AMBITIONS DU PRINCE DE CONTI

#### **Le prince du Sang (1717-1776)**

Louis-François de Bourbon, prince du Sang, naquit à Paris en 1717, dans l'hôtel que les Conti possédaient quai de Nevers<sup>1</sup> depuis 1670<sup>2</sup>. Il était issu des Bourbon-Condé, branche cadette de la maison de Bourbon-Vendôme<sup>3</sup>. En 1629, le roi avait attribué le titre de prince de Conti<sup>4</sup> à son arrière-grand-père, frère cadet du Grand Condé.

Il était le petit-fils du prince François-Louis de Conti (1685-1709), dit le *Grand Conti*, dont Massillon disait que ses lumières en faisaient un des premiers hommes de son siècle. Cette reconnaissance de ses mérites n'étant pas pour plaire à Louis XIV, il le fit élire, à son corps défendant, roi de Pologne en juin 1697, mais le prince, découvrant que le trône de Varsovie était déjà occupé par l'Électeur de Saxe, ne voulut pas ouvrir un conflit avec son compétiteur. Il resta tout le mois d'octobre à bord du vaisseau de Jean Bart dans le port de Dantzig puis ordonna son retour en France.

Son fils, Louis-Armand (1695-1727) n'avait rien de la splendide allure de son père. Il avait été surnommé le *singe vert*. Cultivant les vices, il avait épousé *Mademoiselle de Condé*, Louise-Élisabeth de Bourbon, qu'il trompait et battait outrageusement. Celle-ci prit un amant, le marquis de La Fare, dont on disait alors qu'il n'était pas étranger à la naissance de Louis-François.

Ce dernier eut pour parrain son cousin, le jeune roi Louis XV, et pour marraine la Princesse Palatine, belle-sœur de Louis XIV et mère du Régent. D'abord titré comte de la Marche et duc de Mercœur, il devint prince de Conti à la mort de son père en 1727.

À l'âge de 15 ans, en 1732, il épousa Louise-Diane d'Orléans, la plus jeune fille du Régent, d'un an son aînée. En 1734, elle lui donna un fils qui fut le dernier prince de Conti<sup>5</sup>, mais elle mourut deux ans plus tard, âgée de 20 ans, en donnant naissance à un enfant mort-né.

Désormais veuf à 19 ans, Louis-François ne se remaria pas. En revanche, il multiplia les liaisons<sup>6</sup>. D'abord (1737-1750) avec une des filles naturelles du banquier Samuel Bernard, puis avec la comtesse de Boufflers, l'égérie des Encyclopédistes. Mais alors que celle-ci animait toujours le salon du prince au Temple et qu'elle pensait même pouvoir l'épouser, prit une troisième « maîtresse d'habitude », en la personne de Marie-Claude Gaucher-Dailly, dite parfois Madame de Brimont, dont il eut deux fils qu'il reconnut : François Claude Fauste de Bourbon-Conti (1771-1833), titré chevalier de Rémoville puis marquis de Bourbon-Conti par Louis XVIII, et Marie François Félix de Bourbon-Conti (1772-1840), dit le chevalier d'Hattonville, marquis de Bourbon-Conti à la Restauration<sup>7</sup>. En outre, la comtesse de Mont-Cairzain (1762-1825), prétendit toujours être une fille adultérine du prince et de Jeanne de Durfort, duchesse de Mazarin. Connue sous le nom d'Amélie Gabrielle Stéphanie Louise de Bourbon-Conti, son titre était l'anagramme du nom de ses supposés géniteurs. Élève de Rousseau alors réfugié au Temple, aventurière ou non, elle eut l'autorisation en 1795 de rendre visite à Madame Royale dans sa prison, mais jamais cette princesse, devenue duchesse d'Angoulême, ne répondit à ses appels sous la Restauration.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> L'actuel quai Conti.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Armand de Bourbon (1629-1666), prince de Conti et frère du Grand Condé, avait acquis en 1660 l'hôtel de Loménie de Brienne, sur le quai Malaquais. En 1670, sa veuve l'échangea contre l'hôtel d'Henri de Guénégaud. Il formait un triangle à l'intérieur de l'ancienne enceinte de Philippe-Auguste, avec pour base la rue de Nevers, et deux côtés, la rue des Fossés (Mazarine) et le quai de Nevers (Conti), avec la Tour de Nesle pour pointe.

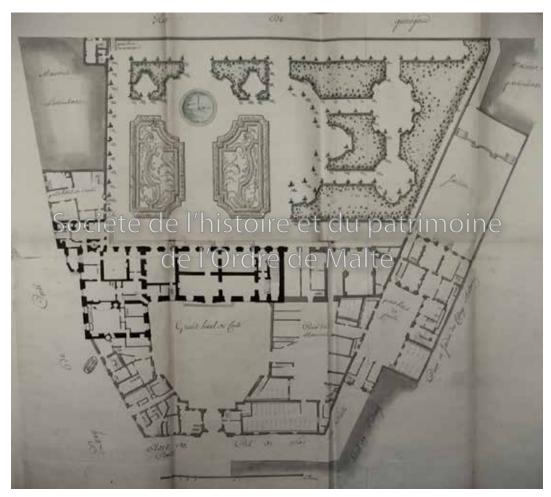
<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Elle accéda au trône avec Henri IV.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ce titre avait été précédemment porté par son oncle, François de Bourbon, cousin germain d'Henri IV. II tirait son nom du village de Conty, en Picardie, entré dans la maison de Condé par mariage en 1550.

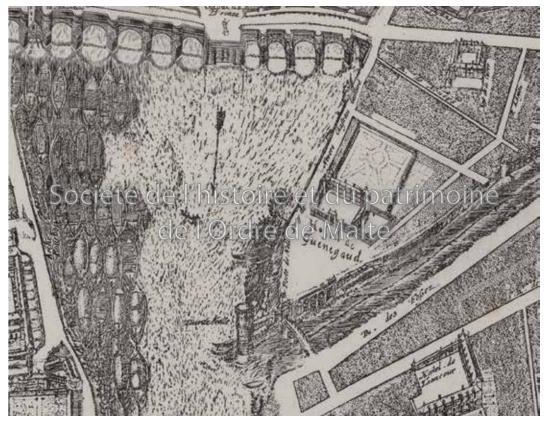
<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Louis-François-Joseph de Bourbon (1734-1814), étranger à l'émigration, ne fut pas inquiété outre mesure durant la Révolution. Il dut cependant s'exiler à Barcelone en 1797, recevant du gouvernement français des avances sur ses revenus. Il mourut en Espagne le 13 mars 1814, un jour après la proclamation de Louis XVIII par la ville de Bordeaux.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir Yve-Plessis (Robert-Charles), Capon (Gaston), Vie privée du prince de Conty, Louis-François de Bourbon (1717-1776), racontée d'après les documents des archives, les notes de la police des mœurs et les mémoires, manuscrits ou imprimés, de ses contemporains, Paris, Jean Schemit, 1907.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Il épousa Louis de Verteillac (1797-1881). Certains lui prêtent un fils, titré comte de Beaumont (1835-1915).



Le grand hôtel de Conti, quai de Nevers.



L'hôtel de Guénégaud puis de Conti.

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter, vous pouvez vous le procurer en nous contactant :

Adresse: 10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone: 01 42 96 48 36